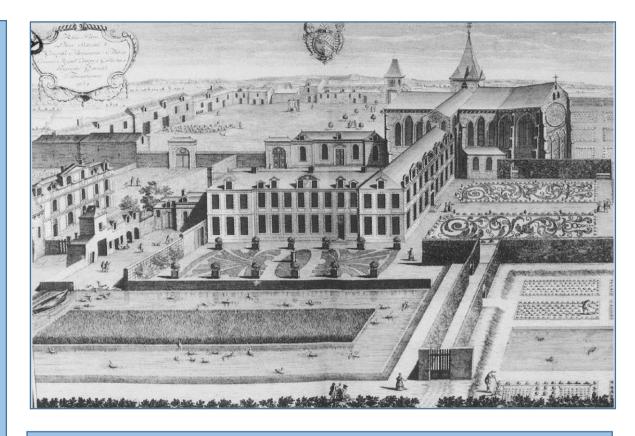
#### L'abbaye du Jard

Fondée en 1206 par le roi Louis VII et la reine Adèle sur les terres de la souveraine, sa gestion est confiée aux moines de Pacy et de Saint-Victor de Paris.

Elle a été édifiée par l'Ecole champenoise, spécialisée dans la construction de bâtiments répondant aux codes de l'ordre cistercien, sur le même plan que l'abbatiale de Pontigny dans l'Yonne.

Elle fut démolie en 1860, mais une partie de son mobilier est visible dans l'église de Vert-Saint-Denis, notamment le maître-hôtel, le retable en bois du chœur et les stalles.



L'abbaye du Jard pourrait avoir été édifiée, en guise de remerciement, pour la naissance de l'héritier et futur roi Philippe-Auguste qui, d'après certaines sources, serait venu au monde dans la propriété du Petit-Jard où séjournait la reine l'été.





En haut à droite, gravure de 1739 montrant l'abbaye du Jard. A droite, l'abbatiale de Pontigny lui ayant servi de modèle. Ci-dessus, l'église de Vert-Saint-Denis et le terrain du vivier situé derrière celle-ci.



## L'église de Vert-Saint-Denis

La construction de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul commence au XII<sup>e</sup> siècle sous l'égide de l'abbaye de Saint-Denis à laquelle elle appartient. Une ferme lui est attachée, avec un jardin et un bassin à poissons dont le terrain du vivier est un vestige.

La base du clocher et les chapiteaux sont les parties les plus anciennes, puisqu'elles datent de l'époque de construction du bâtiment. En revanche, la nef daterait de la guerre de Cent Ans et serait donc postérieure au xIV<sup>e</sup> siècle, tandis que le toit à double bâtière et le porche sont des modifications du xVI<sup>e</sup> siècle.

## **Saint Loup**

Saint Loup qui donna le nom Saint-Leu fut évêque de Sens au VII<sup>e</sup> siècle. Il fut canonisé en raison des nombreux miracles qu'il aurait effectués, notamment l'un d'entre eux : tandis que les Francs s'apprêtaient à envahir le royaume burgonde, il les fit fuir à l'aide d'une cloche dont le son alors inconnu effraya les troupes de Clothaire II. C'est un saint particulièrement apprécié dans la Brie.

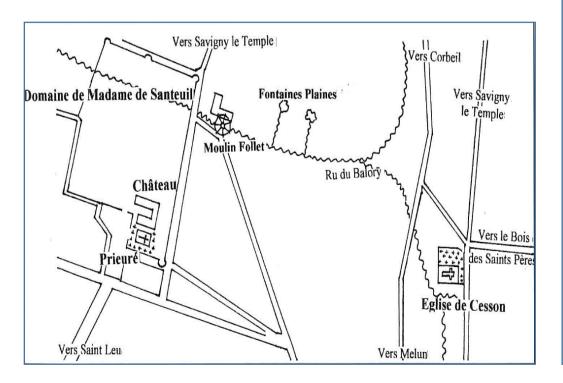




De gauche à droite : saint Loup, un chapiteau de l'église de Cesson, l'Adoration des mages, gargouille provenant de l'ancienne église. Cidessous, plan fait à partir d'un plan de dimage de 1697 avec le prieuré, l'église de Cesson et le château de Saint-Leu.

# La règle de Saint-Benoît

« Le monastère doit, autant que possible, être disposé de telle sorte que l'on y trouve tout le nécessaire : de l'eau, un moulin, un jardin et des ateliers pour qu'on puisse pratiquer les divers métiers à l'intérieur de la clôture. De telle sorte que les moines n'auront pas besoin de se disperser audehors. »



## L'église de Cesson

Détruite en 1836, il ne subsiste de l'église du XIII<sup>e</sup> siècle de Saint-Martin de Cesson que le nom de la rue où elle se dressait ainsi qu'un chapiteau brisé, une gargouille et quelques éléments mobiliers transférés à l'église de Vert-Saint-Denis et au musée de Melun, dont une Adoration des mages, du xv<sup>e</sup> siècle, en bois peint classée monument historique et une croix de pierre.





# Description de l'église de Cesson faite à la fin du xix<sup>e</sup> siècle par l'abbé Fortin :

« D'aspect très ancien (elle) mesurait environ 35 m de long sur 12 m de large... une nef à plusieurs travées, et un clocher de forme carrée, bâti à mortier de tuile... des angles en grès dur taillé, et le reste en pierre brute comme tous les vieux édifices de la région. »

## Le prieuré de Saint-Leu

En 1176, un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye des Saint-Pères de Melun est créé à l'emplacement de l'actuel domaine de Saint-Leu. Malheureusement, des problèmes financiers vont obliger les prieurs à revendre peu à peu leurs terres, et jusqu'à leurs droits de haute, moyenne et basse justice, au point qu'au XIV<sup>e</sup> siècle le lieu est décrit comme à l'abandon.

Si l'on n'a pas de description du prieuré, on imagine qu'il possédait plusieurs dépendances et qu'il produisait sa propre nourriture si l'on se réfère aux prescriptions de la règle de Saint-Benoît.